

«Égalité professionnelle homme-femme - Pour Catherine Morin-Desailly : « Il est temps de prendre des mesures spécifiques pour le secteur culturel » »

18/10/2012

Egalité professionnelle homme-femme - Pour Catherine Morin-Desailly : « Il est temps de prendre des mesures spécifiques pour le secteur culturel »

Catherine Morin-Desailly est intervenue aujourd'hui au Sénat, lors d'une séance de questions cibles thématiques, **sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**. Depuis le début de son mandat, elle s'est toujours mobilisée sur les questions des droits des femmes. En décembre 2010, elle avait relancé le débat sur l'égalité professionnelle en dressant un bilan de la loi de 2006.

La vice-présidente de la commission de la culture, de la communication et de l'éducation a profité du débat pour **mettre en lumière la trop faible représentation des femmes dans le secteur culturel, et plus particulièrement dans celui du spectacle vivant**. Catherine Morin-Desailly : « *Peut-on accepter que 4% des maisons d'opéras et 9% des centres dramatiques soient dirigés par des femmes, qu'elles n'occupent que 18% des postes dirigeants de l'administration culturelle et que seulement 5% des concerts soient dirigés par des femmes ? Peut-on accepter un tel gâchis de compétences ?* ».

Pour l'élue de la Seine-Maritime, il est impératif que l'Etat et les pouvoirs publics se mobilisent et prennent rapidement des mesures. Elle a d'ailleurs précisé « **Il ne revient pas à l'Etat ou aux élus, d'intervenir au niveau de l'acte artistique mais bien de garantir un égal accès aux fonctions de décision, aux moyens de production et aux réseaux de diffusion.** »

Pour répondre à cette situation Catherine Morin-Desailly a avancé plusieurs pistes telles que des **assises nationales pour l'égalité dans les arts et la culture** et une **charte pour l'égalité** dans les arts et la culture.

Concernant le secteur de l'audiovisuel, si les nominations de Véronique Cayal et Marie-Christine Saragosse sont un signe encourageant, **l'élue a demandé à la ministre de s'engager à soutenir l'excellent travail effectué par la « Commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias »** présidée par Michèle Reiser. Alors rapporteur de la loi de 2009 sur l'audiovisuel publique, elle avait initié l'introduction du principe de l'égalité des genres et de la diversité : « **Car avec l'école, les médias sont bien le domaine qui influence nos concitoyens dans l'image qu'ils se font de la société, et de la place que doivent y occuper les femmes.** »